



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
Date de réception :03 /_01 /_2024	
Dossier complet le :12012024	
N° d'enregistrement : 2024-7537	
Intitulé du projet	
Projet d'hydraulique agricole. Création de plan d'eau d'irr	igation en vue d'autonomie fourragère
Projet d'hydradiique agricole. Greation de plan d'ead d'ill	igation en vue d'autonomie lourragere
	/
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Personne physique	
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)  Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom  Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination	Prénom(s)  Raison sociale
Personne physique Nom  Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination	Prénom(s)  Raison sociale
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination SCEA Le Fonteny	Prénom(s)  Raison sociale  SCEA
Personne physique Nom  Personne morale  Dénomination SCEA Le Fonteny N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale  SCEA  Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom  2 Personne morale Dénomination SCEA Le Fonteny N° SIRET 4 9 4 0 2 9 9 8 6 0 0 0 1 0	Prénom(s)  Raison sociale  SCEA  Type de société (SA, SCI)  SCEA
Personne physique  Nom  2 Personne morale  Dénomination  SCEA Le Fonteny  N° SIRET  4 9 4 0 2 9 9 8 6 0 0 0 1 0  Représentant de la personne morale :   Madame	Prénom(s)  Raison sociale  SCEA  Type de société (SA, SCI)  SCEA  Monsieur
Personne physique  Nom  2 Personne morale  Dénomination  SCEA Le Fonteny  N° SIRET  4 9 4 0 2 9 9 8 6 0 0 0 1 0  Représentant de la personne morale : Madame  Nom  Elie	Prénom(s)  Raison sociale  SCEA  Type de société (SA, SCI)  SCEA  Monsieur  Prénom(s)

## Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
16c : projet hydraulique agricole y compris projet d'irrigation et de drainage de terres - Prélèvement en ZRE	16 a) projet > 100 ha irrigués: NON CONCERNE 16 b) Zone Humide: NON CONCERNE 16 c) Prélèvement > 8 m3 en ZRE: CONCERNE Opérations soumises à déclaration en application des articles L.214-1 à 214-3 du code de l'environnement. (rubrique 3.2.3.0) Travaux nécessitants une déclaration préalable ou un permis d'aménager

3.1	Le projet fait-il l'	'objet d'un	examen a	u cas pa	cas dan	s le cad	re du	dispositif	prévu	aux
l et	II de l'article R.1	22-2-1 du co	de de l'ei	nvironne	ment?(c	lause-f	ilet)?			

Oui Non

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

#### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consite à créer un retenue de 35 000 m3.

Affouillements et exhaussements pour la création d'une retenue d'eau à des fins d'irrigation agricole.

Prélèvement hivernal dans un cours d'eau à proximité de la retenue

En plus cette ouvrage 10 000 m3 seront prélevés dans un étang voisin situé au nord du projet de création. l'objectif étant d'assurer la production de fourrage.

Ce prélevement à partir d'un étang exitant permet de réduire la charge financière de travaux liée à la construction du nouvel ouvrage. Le volume prélevé dans cet etang existant sera transférer par canalisation .vers la station de distribution. Deux compteurs seront posés afin de diférencier les deux volumes mobilisés.

Au total 45 000 m3 seront mobilisé annuellement pour l'irrigation du fourrage de la SCEA.

Des sondages ainsi qu'une étude technique permettra de déterminer la faisabilité du projet.

Un réseau d'irrigation composé de canalisations de distribution et une station de pompage seront mis en place en parallèle de la création.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet d'irrigation s'intègre dans un projet global de l'exploitation polyculture élevage.

La SCEA le Fonteny est actuellement non irriguant et souhaite aujourd'hui gagner en autonomie fourragère. La hausse des coûts d'aliments du cheptel bovin remet en question le fonctionnemet de l'exploitation. Cet accès à l'eau pemettra d'assurer l'autonomie alimentaire du cheptel bovin allaitant de l'exploitation. La SCEA augmentera également les surfaces de luzerne afin de limiter les achats de matières protéïque à inclure dans la ration. L'achat de fourrage représente une charge exponentielle pour l'exploitation. La mise en place de l'irrigation permettra de réduire considérablement cette charge annuelle.

L'apport d'eau aux stades sensibles des cultures permettra d'assurer un rendement suffisant. L'enjeu pour l'exploitation en polyculture élevage est d'assurer le bilan fourrager qui représente une charge importante pour l'exploitation.

Les évolutions climatiques avec des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes compromettent la production de fourrage.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste à créer une retenue entièrement déconnexté du milieu naturel, les travaux comprennet donc

- -décapage de la terre végétale dans l'emprise de la réserve.
- -confection d'une tranché d'encrage assurant un maintien de la digue ainsi que son étanchéité.
- -extraction et mise en place de l'argile pour confection de la digue.
- -compactage (technique dite "pied de mouton") des matériaux constitutifs de la réserve et des digues.
- -nivellement du fond de réserve et des talus.
- -mise en place des aménagements nécessaire au fonctionnement et à la sécurité suivant la réglementation en vigueur : fossé de contournement, surverse, vidange...)
- -construction local technique
- excavation-comblement de tranchées pour la mise en place des canalisations de distribution

Le remplissage sera effectué par pompage en cours d'eau par l'intermédiaire d'un puit de pompage qui n'impactera pas le lit mineur.(schéma en annexe)

#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- -observation et surveillance de routine
- -transcription des informations
- -suivi approfondi lors de la première mise en eau (surveillance des étapes de remplissage)
- -entretien courant durant l'année, de la réserve, des talus et alentours
- -remplissage de la retenue via les eaux de drainage, de ruissellement du bassin de la retenue et prélèvement dans le cours d'eau (durant les périodes autorisées)
- -utilisation de l'eau stockée durant la campagne d'irrigation
- -régulation des nuisibles

Dans l'hypothèse d'une cessation d'activité ne necessitant plus le reocurs à l'irrigation à partir de la retenue projet, l'ouvrage sera supprimé. L'effacement du plan d'eau consistera à régaler le volume des digues constituées de matériaux naturels dans la partie creuse de la retenue.

L'ouvrage étant créé à l'équilibre déblai/remblai, les matériaux seront en quantité suffisante pour remettre le terrain en état.

#### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Une déclaration préalable ou un permis d'aménager sera a réalisée au titre du Code de l'urbanisme. Les études techniques permettront de déterminer précisément la superficie du projet en fonction du volume visé et donc de la procédure à appliquée.

S'il s'avère que la surface sera inférieure à 2 ha, une déclaration préalable sera déposée. Si la surface sera définie à plus de 2 ha, un permis d'aménager sera déposé.

### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
volume approximatif hauteur de digue maximum*	20 000 m <sup>2</sup> 35 000 m3 3.5 m 400 m

4.0				• -
4.6	Local	isation	du i	oroiet

Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie :
Lieu-dit : le Fonteny
Localité : St Martin des Noyers
Code postal : 8 5 1 4 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>
Long.: - 1 • 2 2 , 1 9 " 1 Lat.: 4 6 • 7 1 , 7 1 " 8
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. :
Point de d'arrivée : Long. : ° ° " Lat. : ° " "
Communes traversées :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
PLUi Pays de Chantonnay/ zone A
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
□ Oui ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
□ Oui ☑ Non

4.7

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
5				e de la zone d'implantation envisagée
servi				r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
Le si	te Internet du ministère de l'envi			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<b>V</b>		Le projet se trouve à proximité direct d'une ZNIEFF de type 1 ZNIEFF 520005763 Foret du Detroit, Bois Voisins, Etang des Cosse Le projet se superpose également à la ZNIEFF de type 2 "Zone de bois et bocage à l'Est de la Roche". Néanmoins le projet ne sera pas de nature à impacter la zone. L'ouvrage sera implanté uniquement sur des parcelles aujourd'hui cultivées. Aucune haie ou arbre ne seront supprimé. L'étang pourra joué un rôle de corridor une fois végétalisé.
	En zone de montagne ?		<b>V</b>	
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<b>V</b>	
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		<b>V</b>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<b>V</b>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		<b>V</b>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<b>V</b>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		~	
technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		<b>V</b>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<b>V</b>		Géré par L'Etablissement Public du marais Poitevin Après consultation de l'attributaire de débit des volumes sont disponibles sur le bassin versant Une demande d'attribution de volume sera faite annuellment.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		<b>V</b>	
Dans un site inscrit ?		<b>V</b>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		<b>V</b>	
D'un site classé ?		<b>V</b>	

## Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<b>V</b>		Le remplissage sera effectué par pompage ne cours d'eau. Le débit de prélèvement respectera les normes en vigeur de manière à ne pas impacter le milieu
Rest ma	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		<b>V</b>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		<b>V</b>	L'étude technique tiendra compte de l'équilibre déblai/ remblai
	Est-il déficitaire en matériaux ?		~	étude technique tiendra compte de l'équilibre déblai/ remblai
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		<b>V</b>	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?		<b>V</b>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		<b>V</b>	Le projet tient compte des éléments paysagers et naturels existant. Aucune rupture de continuité n'est à prévoir. Chaque haie et corridors seront maintenues. Les diverses canalisations d'alimentation en eau et de distribution ne seront pas de nature à impacter des zones humides, ni éléments du paysage. Une haie sera planter en fin de projet afin de garantir l'insertion paysagère du site ainsi que le découpage de la parcelle.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Le site Natura 2000 se trouve à plus de 20 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		<b>V</b>	Le projet de retenue engendre la suppression de terres agricoles de la SCEA Foteny
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		<b>V</b>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		<b>V</b>	Risque sismique modéré Risque météo faible Potentiel radon: fort
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		<b>V</b>	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		<b>V</b>	
	Est-il source de bruit ?		<b>V</b>	La phase travaux sera l'unique source de bruit Ceux ci seront exécutés aux heures ouvrables Durée estimée à 1.5 mois (utilisation de pelleteuse et compacteurs)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<b>V</b>		
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		<b>V</b>	
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<b>✓</b>	
	Engendre-t-il des vibrations ?		<b>V</b>	Vibrations négligeables localement sur le site travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?		<b>✓</b>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		<b>✓</b>	
suc	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		¥	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<b>V</b>		Eventuel trop-plein lors d'acoup hydraulique. A noter que l'exploitant aura la pleine maitrise du remplissage par pompage. Vidange occasionnelle soumise à déclaration.
	Si oui, dans quel milieu ?	V		Vidange en cas de dysfonctionnement de l'ouvrage. L'eau sera dirigé vers un fossé de collature. Aucun risque sanitaire et humain.

	Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel				
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		<b>V</b>					
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<b>V</b>					
	e/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<b>V</b>	Pas de périmètre patrimonial sur le secteur. Les services de la DRAC sont systématiquement sollicités au titre de l'archéologie préventive.				
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<b>V</b>		Activité agricole La parcelles projet est actuellement inscrite dans la SAU de l'exploitation. Toutefois cette diminution permettra des garanties et la pérénité de l'exploitation agricole.				
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec									
	d'autres projets existants ou approuvés ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :								

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?					
Oui ✓ Non Si oui, décrivez lesquelles :					
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des					
incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables					
La pré étude cadre l'ensemble des réglementations, disponibilités, des volumes et démarches nécessaires à l'obtention des accords.					
Les mesures ERC ont été étudiée de façon à limiter le plus possible les destructions et impacts sur l'environnement au sens large.	ent				
Le projet n'est pas soumis aux classes barrages. L'accompagnement proposé consiste égalemnet à maitriser les usages de l'eau et à la mise en place d'outils d'ai à la décision.	ide				
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'êretenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet su l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient expréciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durées préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durées de l'absence d'impacts résiduels notables.	ur nt <u>de</u>				

#### 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments fournis, le projet ne devrait pas être soumis à évaluation environnementale.

Aucune zone humide ne sera impactée. Aucun abattage d'arbre n'est prévu.

Le volume d'eau sera délivré par l'Etablissement Publique du Marais Poitevin.

Des volume d'eau sont toujours disponible sur le bassin du Lay

Le dossier d'incidence démontrera la compatibilité avec le SDAGE et le SAGE.

Le site projet a fait l'objet d'une visite des services de la DDTM.

#### 8 Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<b>✓</b>					
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	•					
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	•					
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<b>V</b>					
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	~					
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<b>V</b>					
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<b>✓</b>					

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet				
1	Pré étude technique et réglementaire			
2				
3				
4				
5				

#### 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom Elie	
Prénom Franck	<b>/ \</b>
Qualité du signataire Gérant de la SCEA	
À Saint Martin des Noyers	

Fait le 0 3 0 1 2 0 2 4 Signature du (des) demandeur(s)